



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 6 février 2023, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 16 janvier 2023 ;

3.2 Séance extraordinaire du 30 janvier 2023 ;

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune.

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2023.

6.2 Tirage au sort – Location des salles pour la période des fêtes décembre 2023 et janvier 2024. RETIRÉ

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.1.2 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Renouvellement de l'adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie;

8.1.2 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce du Haut-Saint-François;

8.1.3 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire;

8.1.4 Contribution financière pour l'année 2023 – Journal communautaire;

8.1.5 Croix-Rouge - Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés;

8.1.6 Congrès 2023 de la COMBEQ – Directeur de l'urbanisme et de l'environnement ;

8.1.7 Congrès 2023 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

2023-02-031



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.8 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection ;
- 8.1.9 Autorisation de l'adhésion d'une personne pour l'association des professionnels à l'outillage municipal (APOM);
- 8.1.10 Nomination de Stéphane Roy, Julien-Carl Roux et Jonathan Piché à titre de conciliateur-arbitre;
- 8.1.11 Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023;
- 8.1.12 Augmentation du coût annuel des licences des chats et des chiens;
- 8.1.13 Accessibilité des boîtes postales communautaires de Postes Canada;
- 8.1.14 Offre de service pour l'audit externe pour les exercices 2022, 2023 et 2024;
- 8.1.15 Autorisation de conclure une entente de modification;
- 8.1.16 Achat d'un détecteur de fuites pour le réseau d'aqueduc;
- 8.1.17 Achat d'une cloison mobile pour l'édifice Évariste-Dubreuil;
- 8.1.18 Demande d'usage conditionnel 2022-11-0001 de madame Sylvie Desautels et monsieur Stéphane Baillargeon;
- 8.1.19 Achat de conteneurs; RETIRÉ.

9. Avis de motion à donner

Aucun.

10. Adoption des règlements

Aucune.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 6 mars 2023 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-02-032

3.1
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-02-033

3.2
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2023 :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 33).

M. Bertrand Ash :

- Remerciement pour le Challenge VTT. Il y a eu plus de 1000 spectateurs et 245 inscriptions. Le Challenge engendre beaucoup de retombés pour la Municipalité.
- Rénovation à la Caisse Populaire, il y a un interrupteur qui éteint les lumières du guichet. Il faudrait poser un œil magique au guichet.
- Le projet d'ascenseur s'est rendu où ?

Mme Maryse Labonté :

- Félicitation pour le carnaval.
- Qui s'occupe du panneau de nouvelle ?

Un citoyen félicite la Municipalité pour le temps de réponse pour les tuyaux gelés chez lui.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 39

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2023 et en fait la lecture.

6.2

TIRAGE AU SORT : RETIRÉ

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 6 février 2023 au montant de 378 360.04 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :

Le directeur général procède au dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle et mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- Nous avons eu notre première rencontre de négociation collective.
- Nous avons eu une rencontre chez Valoris. Le bilan 2022 est 5% en moins d'enfouissement. 767 tonnes en 2021 vs 727 tonnes en 2022

2023-02-034



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

malgré l'augmentation de la population. Nous avons également augmenté notre compost passant de 279 tonnes en 2021 vs 291 tonnes en 2022. Nous sommes assez performants dans la courbe au Québec.

- Au niveau de la MRC, la moyenne est de 350 kg de déchet/personne vs 240 kg de déchet/personne à Ascot Corner.
- Félicitation aux organisateurs du carnaval et particulièrement à M. René Rivard pour sa grande implication. Il est très généreux avec les bénévoles et il est un pilier de la Municipalité.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- La semaine du 5 au 11 février est la semaine de prévention pour le suicide.
- ORH, la priorité est les besoins de logement. Il y a eu un regroupement de MRC pour avoir une ressource qui va aider à loger les gens qui n'ont plus de logement.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- Urbanisme, nous travaillons sur les règlements.
- Il y a eu 10 permis d'émis en janvier.
- Régie incendie, nous avons rencontré les 3 municipalités pour présenter le dossier du schéma incendie et demain on rencontre la MRC. Ascot Corner a eu 35 sorties en 2022.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- Nos patinoires opérationnelles selon les caprices de mère Nature.
- La programmation hivernale roule à plein régime.
- Un carnaval 2023 bien réussi malgré un froid polaire entre le 2 et le 5 février 2023
- Notre dossier MADA/famille est déposé au Secrétariat aux aînés !

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- **Mini écocentre.** Le projet de mini écocentre va bon train, nous procéderons bientôt à l'achat de conteneurs pour parfaire sa préparation, et nous sommes maintenant un point de dépôt officiel des « LES SERPUARIENS ». Les citoyens peuvent suivre ce lien vers le site « Recycler mes électroniques » et rechercher Ascot Corner pour trouver notre point de chute.
- **Milieus humides.** Une rencontre a eu lieu en janvier avec la MRC en vue d'intégrer le Plan régional des milieux humides et hydriques dans le prochain schéma d'aménagement de la MRC. Par cette approche, on tente de préserver des milieux humides et hydriques dans des secteurs qui sont le moins susceptibles de se développer. Tout ça dans le but de restreindre le moins le développement de la Municipalité.
- **Régie sanitaire.** La semaine de la tempête, nous avons eu des plaintes concernant des bacs à déchets non vidés. S'il y a de la neige qui entoure le bac (neige qui provient du camion du déneigeur), la Régie ne les ramasse pas, il arrive que les roues soient prises dans la glace et elles se brisent lors de la levée. Il arrive aussi que des bacs à déchet tombent dans la benne du camion s'ils sont trop lourds. C'est le cas des bacs avec un couvercle défectueux ou mal fermé, la neige et l'eau se sont infiltrées et les bacs ont gelé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Étant trop lourds, ils ont glissé des pinces du camion et se sont retrouvés dans la benne. Dans ces cas, le camionneur ne peut les retirer de là pour des raisons de sécurité.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- Pour la Voirie, nous avons reçu des plaintes concernant le déneigement. Des explications nous ont été fournies par le déneigeur. Un camion de déneigement a eu un incident sur le chemin Galipeau et ils ont de nouveaux employés.
- Pour les travaux du ruisseau Stacey. Aqua-Berge fera son rapport pour la mi-février.
- Colmatage des égouts sur la route 112. À venir.
- Nous analysons la signalisation de la rue du Collège afin de faciliter l'accès à l'école pour les élèves et le personnel.
- Pour le nouveau CPE, nous devons procéder au prolongement des égouts.
- Les Biodisques, étude pour le changement de processus du traitement des eaux usées.
- Pour terminer, nous regardons pour faire une étude pour faire le prolongement de l'aqueduc sur la route 112. Ce qui aurait un impact positif pour tous.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- Le 18 janvier dernier, la MRC du Haut-Saint-François tenait sa première assemblée ordinaire de l'année 2023. Elle a déposé un projet de règlement concernant les hébergements touristiques afin de s'arrimer avec la nouvelle loi en vigueur depuis le 1er septembre. Ce projet de règlement permettra à notre municipalité d'encadrer les établissements d'hébergement touristique résidentiels selon nos particularités propres. Si la municipalité souhaite effectuer des changements à son règlement, elle devra le faire avant le 25 mars prochain.
- Les règlements de quotes-parts ainsi que la politique et le plan d'action MADA/famille ont été adoptés.
- La MRC du Haut-Saint-François s'est engagée à investir un montant de 5 000 \$ pour une durée de trois ans dans le cadre d'une entente sectorielle de développement (ESD) entre le Conseil des arts et des lettres du Québec, le ministère des Affaires municipales et les MRC de l'Estrie.
- Le Comité administratif de la MRC a été aboli, c'est le conseil des maires qui jouera désormais ce rôle.
- La MRC est porteuse du dossier et responsable de six MRC dans le dossier du Transport collectif et adapté. Elle travaille pour que cette responsabilité soit transférée à la Table des MRC de l'Estrie.
- Les journées de la persévérance scolaire se dérouleront du 13 au 17 février. Nous sommes invités à poser des gestes concrets afin d'encourager nos jeunes.
- Le 18 janvier, une table de concertation sur les arts et la culture s'est tenu à la salle Jean-Hardy. Une douzaine de personnes étaient présentes et plusieurs suggestions et informations très intéressantes sont ressorties de cette rencontre. C'est Vincent Beaulieu de la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François (CDC) qui coordonne cette démarche de concertations intégrées. D'autres rencontres suivront.



No de résolution
ou annotation
2023-02-035

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.1

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU BIBLIO DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres du Réseau BIBLIO de l'Estrie pour l'approvisionnement en livres de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie pour l'année 2023 au montant de 13 742.05 \$ plus taxes.

Il est également résolu de nommer Mme Johanne Labbé comme responsable auprès du Réseau BIBLIO de l'Estrie

Poste budgétaire : 02-702-30-529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-02-036

8.1.2

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce pour l'année 2023 au montant de 150.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-02-037

8.1.3

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE :

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis **18 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants continuent de se faire sentir, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 16,4 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2018-2019 – Nouveau découpage géographique de l'Estrie);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise, du 13 au 17 février 2023, la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER! ». Cette édition 2023 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer une étincelle dans les yeux des jeunes, du plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU PAR** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner que les 13, 14, 15, 16, et le 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre Municipalité et s'engage à :

- Appuyer R3ussir et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Municipalité d'Ascot Corner pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3ussir.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de verser une contribution de 500 \$ pour souligner la persévérance scolaire et pour contribuer à la journée blanche organisée pour les élèves de l'école de la Source-Vive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2023-02-038

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2023 – JOURNAL COMMUNAUTAIRE :

La conseillère Mme Hélène Bédard signifie qu'elle est en conflit d'intérêts avec cette résolution et se retire des discussions et du vote.

CONSIDÉRANT QUE chaque année la Municipalité accepte de verser une contribution financière au journal communautaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de verser la contribution financière prévue au budget pour un montant de 7,000.00 \$ au Journal communautaire.

Poste budgétaire : 02-190-00-345

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

La conseillère Mme Hélène Bédard reprend part aux discussions et aux décisions.

2023-02-039

8.1.5
CROIX-ROUGE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge et que celle-ci est à renouveler;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge dans le cadre du plan de la sécurité civile pour l'année 2023 au coût de 605.70 \$.

Poste budgétaire : 02-290-00-964.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-02-040

8.1.6
CONGRÈS 2023 DE LA COMBEQ – DIRECTEUR DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que le directeur de l'urbanisme et de l'environnement assiste au congrès de la COMBEQ les 20, 21 et 22 avril prochain et que les frais d'inscription, de transport et d'hébergement soient payés selon la politique en vigueur.

Poste budgétaire : 02-610-00-454 - 350.00 \$ plus taxes
02-610-00-310 - 900.00 \$ plus taxes (estimé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-02-041

8.1.7
CONGRÈS 2023 - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) :

CONSIDÉRANT QUE les 14, 15 et 16 juin 2023 aura lieu le congrès des directeurs municipaux du Québec, dans la ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès fait partie des activités offertes aux directeurs généraux pour se maintenir à jour au sujet des lois et règlements et de nouveaux projets gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Jonathan Piché assiste au congrès de l'association des directeurs municipaux (ADMQ) à Québec les 14, 15 et 16 juin 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Le coût de l'inscription est de 566 \$ plus taxes; frais d'hébergement, repas, transport au coût d'environ 900 \$ soient payés par la Municipalité;

Poste budgétaire : 02-130-00-310, dépense.
02-130-00-454, inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-02-042

8.1.8

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION :

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2022-02-296, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QU'ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 6 128 \$;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 6 128 \$ pour l'exercice financier 2023 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-02-043

8.1.9

AUTORISATION DE L'ADHÉSION D'UNE PERSONNE POUR L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL (APOM) :

ATTENDU QUE l'APOM est l'Association des professionnels à l'outillage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'adhésion de monsieur le directeur des travaux publics Julien-Carl Roux à l'APOM pour l'année 2023 au coût de 110.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-610-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

2023-02-044

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.10

NOMINATION DE STÉPHANE ROY, JULIEN-CARL ROUX ET JONATHAN PICHÉ À TITRE DE CONCILIATEUR-ARBITRE :

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité ayant une zone verte ou des terres exploitées à des fins agricoles ou forestières doit nommer un conciliateur-arbitre en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

CONSIDÉRANT QUE le rôle premier du conciliateur-arbitre est de gérer des conflits relatifs :

- 1) À la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen en vertu de l'article 1002 du Code civil;
- 2) À des travaux de drainage qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage :
 - A. Utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation;
 - B. Qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine;
 - C. Dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares;
- 3) Au découvert en vertu de l'article 986 du Code civil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner nomme conformément à l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales les personnes suivantes à titre de conciliateur-arbitre:

- Stéphane Roy, directeur de l'urbanisme et de l'environnement
- Julien-Carl Roux, directeur des travaux publics
- Jonathan Piché, Directeur général

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la présente résolution annule toutes les nominations passées de conciliateur-arbitre pour la Municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2023-02-045

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2023 :

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entourées** ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entourées**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2023-02-046

AUGMENTATION DU COÛT ANNUEL DES LICENCES DES CHATS ET DES CHIENS :

CONSIDÉRANT QUE l'article 63 de la Loi sur les compétences municipale donne le pouvoir au Municipalité de conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une entente avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit qu'en 2023 la Municipalité s'engage à majorer par règlement les tarifs des licences annuelles de cinq dollars (5\$) pour toutes les catégories :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner majore le tarif des licences annuelles de cinq dollars (5\$) et que les coûts annuels soient désormais les suivants :

- Chien stérilisé : 45\$
- Chien non stérilisé : 55\$
- Chat stérilisé : 35\$
- Chat non stérilisé : 45\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2023-02-047

ACCESSIBILITÉ DES BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES DE POSTES CANADA :

CONSIDÉRANT QUE le service de Postes Canada est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE lors de tempête de neige, les boîtes postales communautaires sont déneigées dans un délai anormalement long;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité aux boîtes postales communautaires est très difficile lors des tempêtes de neige, en particulier pour les personnes à mobilités réduites;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont dû eux-mêmes déneiger les boîtes postales communautaires de Postes Canada afin de pouvoir accéder à leurs courriers ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes ont été faites par les citoyens concernant le déneigement des boîtes postales communautaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner de demander à Postes Canada d'offrir un service de qualité en déneigeant les boîtes postales communautaires dans un délai raisonnable et qu'une copie de cette résolution soit acheminée à l'honorable Marie-Claude Bibeau, députée de Compton-Stanstead et ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-02-048

8.1.14

OFFRE DE SERVICE POUR L'AUDIT EXTERNE POUR LES EXERCICES 2022, 2023 et 2024 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service pour l'audit externe pour les exercices 2022, 2023 et 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit externe pour les exercices 2022, 2023 et 2024 au coût de 22 500 \$ pour 2022, 24 000 \$ pour 2023 et 25 700 \$ pour 2024. Pour l'exercice 2022, des frais de préparation de dossier au coût entre 2 500 \$ et 3 500 \$ seront à ajouter au coût de l'audit de l'exercice. Les coûts sont avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-02-049

8.1.15

AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE DE MODIFICATION :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une entente avec l'Agence de développement économique Canada dans le cadre du programme Fonds canadien de revitalisation des communautés pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE pour plusieurs raisons, la Municipalité n'est pas en mesure de respecter la date de fin du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande une extension de la date de fin du projet pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE le MAM demande une résolution du conseil municipal qui autorise la Municipalité à conclure avec l'Agence de développement économique Canada une entente modificatrice;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à conclure avec l'Agence de développement économique Canada une entente de modification dans le cadre du programme Fonds canadien de revitalisation des communautés pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard afin de prolonger la date de fin du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

2023-02-050

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.16

ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE FUITES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à de la détection de fuites sur son réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'un appareil pour la détection de fuites de marque DXmix à l'entreprise Stelem au coût de 4 755.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : le fonds de roulement amorti sur 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-02-051

8.1.17

ACHAT D'UNE CLOISON MOBILE POUR L'ÉDIFICE ÉVARISTE-DUBREUIL :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite installer une cloison mobile afin de diviser les locaux de l'édifice Évariste-Dubreuil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'une cloison mobile Corflex série 5500 à l'entreprise Les cloisons Corflex inc. au coût de 7 280.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-02-052

8.1.18

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL 2022-11-0001 DE MADAME SYLVIE DESAUTELS ET MONSIEUR STÉPHANE BAILLARGEON :

Le conseiller M. Stéphane Baillargeon signifie qu'il a un intérêt pécuniaire avec cette résolution et se retire des discussions et du vote.

CONSIDÉRANT QUE la voie publique où l'usage serait implanté comporte moins de 20% des habitations existantes qui sont utilisées à des fins de résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la résidence qui serait utilisée est à plus de 10 mètres des lignes de propriété voisine;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté ne causera pas une augmentation significative de la circulation dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de cases de stationnement est suffisant pour y stationner l'ensemble des véhicules des usagers;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs s'engagent à respecter la réglementation relative au contrôle de l'éclairage extérieur de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs s'engagent lorsque la Résidence de tourisme est louée, de s'assurer du respect de la réglementation municipale par les locataires et devront pouvoir être rejointe par la Municipalité en cas de besoin dans un délai de 24 heures maximum. En ce sens, les personnes responsables doivent s'assurer de la connaissance des règlements municipaux en vigueur, soit par l'inclusion des dispositions applicables dans



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

le contrat de location ou par l'installation d'une affiche dans la résidence de tourisme bien en vue des utilisateurs et récapitulant ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs et les locateurs sont conjointement responsables de toute contravention à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'usage « résidence de tourisme » doit faire l'objet d'une demande de certificat d'occupation commerciale à des fins d'hébergement de résidence touristique (CITQ) conformément au règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect des conditions indiquées dans la résolution accordant l'usage conditionnel ou bien le non-respect de tout règlement de la Municipalité entraînera sa nullité et la perte du droit accordé.

CONSIDÉRANT QU'après une première infraction sanctionnée par une amende, le demandeur sera avisé par écrit qu'une seconde infraction entraînera la nullité et la perte du droit accordé.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de madame Sylvie Desautels et monsieur Stéphane Baillargeon et par le fait même d'accorder l'usage conditionnel de « Résidence de tourisme » au 633 du chemin Biron puisque les demandeurs s'engagent à respecter les objectifs généraux, les critères d'évaluation et tout autre disposition du Règlement sur les usages conditionnels numéro 666.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la demande de madame Sylvie Desautels et monsieur Stéphane Baillargeon et par le fait même accorde l'usage conditionnel de « Résidence de tourisme » au 633 du chemin Biron puisque les demandeurs s'engagent à respecter les objectifs généraux, les critères d'évaluation et toute autre disposition du Règlement sur les usages conditionnels numéro 666.

Conditionnel à ce que :

- L'usage soit exercé à l'intérieur de la résidence identifiée sur le certificat de localisation de l'arpenteur Guillaume Meunier portant les minutes 4325 du 1^{er} novembre 2022.
- La demande devient caduque dans l'éventualité que le terrain faisant l'objet de la demande soit loti ou aliéné;
- Le nombre de personnes soit limité à six (6);
- Le nombre peut être majoré à dix (10) si les travaux de rénovation de la résidence et de remplacement du système de traitement des eaux usées sont réalisés pour répondre aux critères de la réglementation;
- Les demandeurs s'engagent, l'année suivant l'autorisation de l'usage conditionnel, à faire évaluer l'éclairage extérieur et obtenir l'approbation de la « Réserve internationale de ciel étoilé du mont-Mégantic ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Le conseiller M. Stéphane Baillargeon reprend part aux discussions et aux décisions.



No de résolution
ou annotation

2023-02-053

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.19

ACHAT DE CONTENEURS : RETIRÉ

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 24)

M. Bertrand Ash :

- Les conteneurs quand il fait très froid, les roues peuvent casser lorsqu'il est déposé par le transporteur.
- Quand la signalisation de la rue sans issue sera tel installée au bout de la rue du Collège ?

M. Conrad Demers :

- Précision sur la distance des bacs par rapport au chemin. Parfois ils sont redéposés trop vers la rue.

Mme Maryse Labonté :

- Question sur le journal communautaire. Il est toujours de plus en plus beau. Est-ce qu'il coûte plus cher par rapport aux années passées ? Est-ce qu'il y a d'autres formes de financement du journal ? Est-ce que c'est à cause qu'il est plus beau qu'il coûte plus cher ?
- Demande de détail pour la cloison mobile.
- Dépenses lumineaire 5526\$ Hydro-Sherbrooke, c'est quoi ?
- Où se trouve le Biénergie ?
- La quote-part, est-ce que c'est la MRC ?
- Projet spécial BFS, c'est quoi ?
- Location de conteneur, est-ce qu'il y a d'autres entreprises ?
- Récupération pour les restaurants, est-ce que ça arrive ?

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 38.

13.

2023-02-054

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 38.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 6 mars 2023 à 19 h 30;

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE